



CODE DE CONDUITE DES PARENTS ET/OU BÉLÉVOLES

- **Respecter les règlements du Club.**
- **Respecter l'autorité des entraîneurs et administrateurs du Club.**
- **Respecter les horaires prévus par les entraîneurs lors des entraînements et des compétitions.**
- **S'assurer que son enfant a le matériel adéquat pour suivre son entraînement.**
- **Avertir immédiatement de tout changement de situation de son enfant (blessure, abandon, maladie, etc.).**
- **Observer rigoureusement les règlements de la piscine. Cela implique également le respect des consignes dispensées par le personnel de l'établissement.**
- **Respecter les tâches assignées lors de période de bénévolat.**

TOUTE FORME DE HARCÈLEMENT, QUE CE SOIT AU CLUB ET/OU LORS DE COMPÉTITIONS, EST PROHIBÉE ET LE CAEM N'ENTEND FAIRE PREUVE D'AUCUNE TOLÉRANCE À CET ÉGARD.

L'IMPLICATION DES PARENTS EST UNE BONNE SOURCE DE MOTIVATION POUR LES JEUNES.

Le masculin est utilisé dans le texte afin d'en alléger la présentation et la lecture